GUIDE POUR UN TRAITEMENT ANTI-OPPRESSIF

Service des archives de la Congrégation de Notre-Dame

Depuis le Chapitre général de 2021, la Congrégation de Notre-Dame a inscrit la lutte contre toute forme de discrimination dans les orientations de sa mission. Afin de la soutenir, le Service des archives s'est engagé dans la transformation de son approche du travail archivistique et dans la modification de ses pratiques. Ce *Guide pour un traitement anti-oppressif* présente les lignes directrices et donne les outils nécessaires pour que les activités de traitement du Service des archives de la Congrégation de Notre-Dame (Service des archives) deviennent anti-oppressives. Il s'applique à tous les projets de traitement, de retraitement et de traitement préliminaire.

Les objectifs de ce *Guide pour un traitement anti-oppressif* sont :

- D'amplifier les voix des groupes discriminés ou marginalisés, dans le passé et encore aujourd'hui;
- De rendre accessibles les archives dans un espace sûr pour l'ensemble des personnes utilisatrices (membres du personnel et chercheur·euses);
- De mettre en œuvre une empathie radicale dans notre pratique archivistique;
- De travailler dans la transparence.

Table des matières

Préambule 3

Pourquoi? 3

Vers quoi? 3

Comment? 4

Humilité culturelle 4

Slow archiving 5

Transparence 5

Itération 5

Collaboration et consultation 5

Recommandations 5

Avant de (re)traiter 6

Style des descriptions 6

Contenus problématiques 7

Avertissement 8

Identification des personnes 9

Relecture 9

Typologie des discriminations 10

Outils 10

Anne-Sophie Fournier-Plamondon (archiviste), septembre 2024

Ressources internes 10
Ressources externes 11
Références 11

PRÉAMBULE

Le choix du Service des archives de mettre en œuvre une approche anti-oppressive dans ses activités résulte d'une réflexion approfondie sur les notions d'inclusion et d'anti-oppression. Cette réflexion a été nourrie et guidée par celles de plusieurs personnes et groupes de travail dans le milieu du patrimoine (cf. Références); qu'ils et elles en soient chaleureusement remercié·es.

En choisissant de traiter ses fonds et collections de manière anti-oppressive, le Service des archives reconnaît qu'il fait partie d'un système à l'origine de discriminations et de préjudices envers certaines communautés et s'engage à être un agent actif dans le démantèlement de ce système. Une approche inclusive n'aurait pas été suffisante, car cela conduit à tolérer le système en place, alors qu'il est discriminant par nature. Nous reconnaissons cependant que toutes les initiatives pour rendre le milieu archivistique plus inclusif sont importantes et nous les soutenons.

Pourquoi?

Les archives ont contribué et contribuent à l'effacement de certaines communautés et au maintien de stéréotypes à leur égard : de qui on se souvient, comment on s'en souvient, sont des choix qui peuvent perpétuer la violence envers les membres de ces communautés[i]. Elles donnent à voir un récit unique, celui de la personne créatrice des documents, qui est généralement dans une situation de pouvoir – implicite ou explicite – et qui peut exercer – consciemment ou non – de la violence[ii].

Les archivistes jouent un rôle notable dans la façon dont les documents d'archives sont conservés et repérés : ils ou elles déterminent ce qui doit faire partie des fonds et des collections; choisissent quels contenus doivent être mis de l'avant dans les instruments de recherche; influencent les interprétations des documents par leur contextualisation. Ils ou elles font des choix sans nécessairement les percevoir comme tels, car la profession archivistique projette une image d'objectivité et de neutralité. Or cette prétendue neutralité professionnelle, construite dès le Moyen Âge et remise en question dans les dernières années, contribue à marginaliser les communautés discriminées, car cette neutralité est sous-entendue comme masculine, hétérosexuelle et blanche[iii].

Certaines institutions du patrimoine font preuve de fragilité archivistique[iv] et contribuent aux cycles d'oppression, que ce soit en acceptant sans questionner ou en refusant de modifier des pratiques archivistiques conçues par des personnes au service d'États pratiquant le colonialisme, l'impérialisme et le suprémacisme blanc[v]. Le Service des archives croit que la réparation des injustices consignées dans les archives ou perpétuées par elles est une question éthique. De ce fait, la justice l'emporte sur des pratiques archivistiques culturellement construites.

> *The time has come for the archivist to see activism as part of their job description in order to reform a former catalyst of colonialism: the archive[vi].*
>
> *Le temps est venu pour l'archiviste de considérer l'activisme comme faisant partie intégrante de sa description de tâche afin de réformer cet ancien catalyseur du colonialisme : le centre d'archives[vii].*

Vers quoi?

Le Service des archives aspire à pratiquer une archivistique empreinte de justice sociale. Pour ce faire, il s'agit de placer les humains au centre de nos méthodes de travail. Il est toujours question de préserver et

de diffuser les documents, mais aussi de prendre soin des personnes qui ont été affectées par eux dans le passé et des personnes qui sont aujourd'hui encore affectées par eux[viii]. Dans cette approche, reposant sur l'*ethics of care*, les archivistes sont considéré·es comme des soignant·es, lié·es aux personnes créatrices des documents, aux personnes ou communautés représentées dans les documents et aux personnes utilisatrices des documents; ils ou elles ont la responsabilité de rendre justice à ces personnes et de les traiter avec justesse, en particulier les personnes qui ont vécu ou qui vivent des discriminations[ix].

En centrant notre travail sur les humains, nous souhaitons mettre en pratique une empathie radicale. Celle-ci consiste à passer à l'action de manière concrète et intentionnelle, afin de transformer le système dans lequel nous évoluons :

> *To practice radical empathy means to continually move against the status quo rooted in beliefs and systems of oppression, like capitalism, sexism, racism, ableism, etc.* […] *However, it is simply not enough to say that we empathize, or understand, another person's experience if we simultaneously continue to perpetuate a cycle of harm and marginalization*[x].
>
> *Pratiquer l'empathie radicale signifie aller continuellement à l'encontre du statu quo ancré dans les croyances et les systèmes d'oppression, comme le capitalisme, le sexisme, le racisme, le capacitisme, etc.* […] *Cependant, il ne suffit pas de dire que l'on a de l'empathie ou que l'on comprend l'expérience d'une autre personne si l'on continue en même temps à perpétuer un cycle de préjudice et de marginalisation*[xi].

En tant qu'archivistes, cela signifie tenir compte des traumas vécus par les personnes créatrices, utilisatrices ou sujet des documents; exiger des changements dans notre milieu professionnel pour lutter contre les discriminations; résister aux exigences de productivité au détriment du travail de soin et de réparation[xii]. En d'autres termes, cela conduit à réfléchir à nos privilèges en tant qu'archivistes et à agir consciemment pour briser les cycles d'oppression.

> *Radical empathy amplifies our mutuality and connection, and in doing so allows us to tap into our collective abundance, making space for those amongst us who are most privileged to recognize our positionalities and reposition power to those at the margins, to reinvest and redistribute our resources, and to reflect on ways to more generatively grow together*[xiii].
>
> *L'empathie radicale amplifie notre solidarité et notre connexion et, ce faisant, nous permet de puiser dans notre abondance collective, ce qui permet à celles et ceux d'entre nous qui sont les plus privilégiés de reconnaître leurs positions et de repositionner le pouvoir vers celles et ceux qui sont en marge, de réinvestir et de redistribuer nos ressources et de réfléchir à des moyens de croître ensemble de manière plus générative*[xiv].

Comment?

Pour atteindre ces objectifs, il faut repenser notre approche du travail d'archiviste. Pour ce faire, nous reprenons les principes énoncés par les membres du *Reparative Archival Description Working Group* (RAD) de la bibliothèque universitaire de Yale[xv].

<u>Humilité culturelle</u>

L'humilité culturelle repose sur la connaissance et la reconnaissance de nos propres positionnalités et de celles de l'institution où nous travaillons, c'est-à-dire d'être pleinement conscient·es des privilèges que nous avons et des dynamiques de pouvoir dans lesquelles nous agissons. Cela est d'autant plus important lorsque nous n'appartenons pas aux communautés concernées par les archives que nous traitons. L'humilité

culturelle consiste également à accepter que nous puissions ne pas savoir ou nous tromper; nous nous engageons à demander de l'aide et à essayer de nous améliorer.

Slow archiving

Cette méthode de travail consiste à prendre le temps de traiter les fonds d'archives et les documents qui les composent : prendre le temps de réfléchir avant d'appliquer les méthodes traditionnelles de traitement des archives; prendre le temps de consulter des membres des communautés représentées sur la façon dont les documents peuvent être diffusés ou conservés et respecter leur rythme; prendre le temps de collecter les informations nécessaires pour contextualiser adéquatement les documents. En ralentissant le rythme du traitement, en refusant la productivité au détriment des humains qui ont créés ou sont représentés dans les documents, nous pouvons tendre vers un travail réparateur, empreint d'éthique, par les archives[xvi].

Transparence

Le travail dans la transparence s'effectue à trois niveaux. D'abord, en conservant la présence de contenus problématiques dans le dossier administratif du fonds concerné : d'une part, afin qu'ils puissent être étudiés, et d'autre part, pour ne pas effacer les pratiques discriminantes antérieures que le Service des archives a pu mettre en œuvre[xvii]. Ensuite, en s'assurant que les informations concernant la date et les personnes responsables du traitement soient consignées[xviii]. Enfin, en énonçant clairement les lacunes dans nos fonds et collections à propos des communautés discriminées dans le passé ou dans le présent, ainsi que la responsabilité institutionnelle pour ces lacunes[xix].

Itération

Nous concevons le traitement anti-oppressif comme étant itératif, c'est-à-dire qu'il ne sera jamais terminé et qu'il devra être régulièrement réévalué afin de s'assurer qu'il demeure adéquat et pertinent[xx]. Nous sommes prêt·es à nous adapter, individuellement et professionnellement, au fil du temps.

Collaboration et consultation

En adoptant une approche où la collaboration et la consultation sont centrales, nous nous engageons à développer et à maintenir des relations avec les communautés ayant subi ou subissant des discriminations. Ces relations demandent du temps que nous sommes prêt·es à consacrer, afin que ces partenariats soient pertinents et respectueux pour les communautés concernées. Cela signifie tout aussi bien de donner aux utilisateur·rices de notre base de données les outils pour modifier ou faire modifier des contenus problématiques, que de présenter côte-à-côte des versions alternatives des descriptions archivistiques[xxi].

RECOMMANDATIONS

Les lignes directrices et les principes énoncés précédemment doivent être mis en pratique. Les recommandations qui suivent ont pour fonction de guider le travail des archivistes pendant les projets de (re)traitement des fonds et collections. Il s'agit bien de recommandations et non de prescriptions, car chaque projet de (re)traitement est unique et il n'y a pas une seule méthode de travail anti-oppressive à appliquer pour pratiquer une archivistique juste et réparatrice. Les archivistes ont le devoir d'adopter ces recommandations et de les adapter en fonction des archives qu'ils et elles (re)traitent.

De nombreux guides ont été consultés pour rédiger ces recommandations. Ceux du groupe Archives for Black Lives in Philadelphia (A4BLIP)[xxii] et de la Rubenstein Library Service (Duke University)[xxiii] ont été particulièrement utiles; plusieurs recommandations sont directement issues de ces travaux.

Avant de (re)traiter

Avant de débuter un projet de (re)traitement, il est nécessaire de se documenter sur la provenance des documents, leur création et leur acquisition. Les questions qui suivent sont un point de départ pour la réflexion à mener sur ces sujets.

- Comment ces documents sont-ils parvenus jusqu'à nous? Quelle personne physique ou morale l'a permis?
- Dans quel but ces documents ont-ils été créés?
- Est-ce que nous considérons la personne créatrice des documents comme la seule personne qui a créé les documents? Est-ce qu'il y a des personnes créatrices « invisibilisées » (conjoint·es, adjoint·es, secrétaires, etc.)?
- Est-ce que l'existence de ces documents, avec leur description actuelle, contribue à déshumaniser, réifier, subvertir ou dégrader les communautés ou les personnes décrites?
- Est-ce que les personnes représentées dans les documents savent que ces documents existent? Ont-elles consenti à ce que ces documents soient créés et/ou conservés? Avaient-elles le pouvoir de créer et/ou de conserver des documents?
- Quelles sont les relations de pouvoir et/ou de domination à l'œuvre entre les personnes créatrices des documents et les personnes représentées? Entre les personnes représentées?
- Quelle est la manière respectueuse, inclusive et appropriée de décrire les personnes et les activités représentées dans les documents?

Ces questions permettent d'établir des relations radicalement empathiques entre l'archiviste et les personnes concernées par les documents dont les différentes perspectives doivent être prises en compte lors du traitement[xxiv]. Cela conduit à envisager différemment la provenance des documents et leur conservation même : doit-on garder des documents sans le consentement de toutes les personnes concernées par ceux-ci[xxv]?

Style des descriptions

Les descriptions des fonds et des collections d'archives sont le premier point de contact entre les utilisateur·rices et les documents. Le style et les mots employés jouent un rôle majeur dans leur contextualisation et influencent leur réception[xxvi]. Les recommandations suivantes concernent les choix linguistiques à privilégier ou à éviter, ainsi que des considérations plus générales sur la manière de décrire des fonds et collections d'archives et leurs contenus à tous les niveaux. Une attention particulière doit être portée à la zone de description « Histoire administrative/Notice biographique », car il s'agit souvent du premier point d'accès au fonds ou à la collection.

- Choisir des formulations respectueuses et bienveillantes, plutôt que de viser la neutralité et l'objectivité (qui n'existent pas);
- Éviter les formulations passives pour décrire des relations de domination et employer des formulations actives, afin que les responsabilités des personnes impliquées soient claires;
- Mettre en avant l'humanité des personnes plutôt que leur identité (culturelle, religieuse, etc.);
- Utiliser des mots clairs et appropriés pour décrire les actes de violence ou de discrimination et ne pas atténuer ou censurer en employant des euphémismes;
- Éviter les phrases longues et complexes afin que plusieurs types de publics puissent comprendre les descriptions;
- Dire clairement quand des sources externes ont été mobilisées ou quand les documents eux-mêmes sont cités;
- Porter une attention aussi grande aux personnes créatrices des documents qu'aux personnes représentées dans les documents;

- Éviter les interprétations ou les spéculations et indiquer quand il y a des zones d'ombre plutôt que de tenter de les dissimuler.

Contenus problématiques

Nous entendons par contenus problématiques les descriptions archivistiques comportant des éléments oppressifs, quelle que soit leur nature (lorsque le document en lui-même comprend des contenus problématiques, un avertissement est rédigé; cf. Avertissement). Ces contenus problématiques peuvent provenir des créateur·rices des documents ou des archivistes qui ont traité ces documents à une autre époque. Ils peuvent être au centre des documents (ex. une photographie montrant un groupe d'élèves déguisées en Autochtones avec des éléments stéréotypés pour un spectacle) ou dissimulés (ex. une photographie montrant des sœurs en visite officielle avec à l'arrière-plan une sœur converse). L'identification des contenus problématiques est un travail itératif; nous ne pouvons prétendre à l'exhaustivité lors de nos projets de (re)traitement, car chacune des pièces d'un fonds ou d'une collection ne peut être analysée individuellement. Cependant, une attention particulière doit être portée aux titres, car il s'agit souvent du premier point d'accès dans la base de données ou dans des activités de diffusion.

La gestion des contenus problématiques doit tenir compte de leur impact à deux niveaux : sur les utilisateur·rices et sur la repérabilité[xxvii]. L'effacement des termes offensants ou leur remplacement par des termes qui ne sont que peu ou pas utilisés ne permettent pas de repérer la discrimination et peuvent contribuer à l'invisibiliser; le maintien de termes offensants peut conduire à blesser ou à gêner les personnes qui consultent la base de données ou les documents. Selon l'origine des contenus problématiques, différentes solutions peuvent être mises en œuvre. Nous sommes cependant conscient·es qu'aucune solution, même choisie avec bienveillance, n'est parfaite et conviendra à toutes les personnes qui sont ou seront touchées par les contenus problématiques[xxviii].

Dans le cas de figure où les contenus problématiques proviennent des créateur·rices des documents, voici les recommandations proposées :

- Titres des documents publiés :
    - Maintenir le titre tel que publié, même s'il contient des termes problématiques, afin de s'assurer qu'il demeure repérable;
    - Rédiger un avertissement aux niveaux de description appropriés.
- Titres propres des pièces ou des dossiers :
    - Remplacer les termes problématiques par des termes génériques descriptifs clairs entre crochets (ex. « [injure raciste] »);
    - Conserver l'ancien titre dans une note en précisant à quel moment et par qui le titre a été retiré et remplacé (ex. Titre propre complet : « Sauvages ». Retiré et remplacé par Anne-Sophie Fournier-Plamondon, 2024-05-28.);
    - Rédiger un avertissement aux niveaux de description appropriés.
- Descriptions :
    - Conservation :
        - Maintenir les descriptions en les mettant entre guillemets si elles jouent un rôle significatif dans la compréhension des documents;
        - Rédiger une note pour contextualiser l'usage des termes offensants conservés et les raisons qui motivent son maintien;
        - Rédiger un avertissement aux niveaux de description appropriés.
    - Suppression :

- Remplacer les descriptions contenant des termes problématiques qui ne jouent pas un rôle significatif dans la compréhension des documents par des descriptions anti-oppressives;
- Conserver l'ancienne description dans le dossier administratif du fonds et rédiger une note précisant pourquoi, à quel moment et par qui la description a été retirée et remplacée (ex. La description du dossier a été retirée de la base de données et archivée dans le dossier administratif du fonds, car elle contenait des termes offensants qui ne permettaient pas de mieux comprendre les documents. Elle a été remplacée par Anne-Sophie Fournier-Plamondon, 2024-05-28.);
- Rédiger un avertissement aux niveaux de description appropriés.

Dans le cas de figure où les contenus problématiques proviennent des archivistes ayant décrit les documents à une autre époque, voici les recommandations proposées :

- Sauvegarder la fiche de description problématique dans le dossier administratif du fonds;
- Remplacer la description en révisant les contenus problématiques;
- Rédiger une note précisant pourquoi, à quel moment et par qui la description a été retirée et remplacée.

Le choix du maintien des termes offensants doit se faire en collaboration avec les communautés concernées. Il importe de vérifier auprès d'elles comment elles se sentent par rapport aux termes utilisés, notamment par les créateur·rices des documents[xxix].

Chacun des contenus problématiques identifiés lors d'un projet de (re)traitement doit être consigné dans le tableau prévu à cet effet : *Exemples de discrimination dans les fonds et les collections*. Ce tableau est un outil essentiel pour repérer les cas de discrimination présents dans nos fonds et nos collections. Il faut prendre note qu'un contenu problématique peut l'être pour plus d'une raison : il importe de toutes les consigner dans le tableau. La liste des critères de discrimination retenus par le Service des archives est disponible (cf. Typologie des discriminations).

Avertissement

Les *Règles pour la description des archives* (RDDA) n'ont pas de champs spécifiques pour consigner des avertissements liés à des contenus problématiques. Une note standardisée doit être ajoutée au niveau de description concerné dans la base de données, dans un champ accessible à l'ensemble des utilisateur·rices.

Au niveau du dossier, la phrase suivante doit obligatoirement être employée : « Le dossier contient un exemple de discrimination basée sur [type de discrimination]. » Il est important de choisir la ou les mêmes discriminations que celles consignées dans le tableau prévu à cet effet (*Exemples de discrimination dans les fonds et les collections*).

Considérant que les recherches sont généralement effectuées en ligne et que les instruments de recherche ne sont pas consultés en entier, il est important d'étendre l'avertissement au niveau du fonds ou de la collection. Ces notes d'avertissement doivent être rédigées clairement, sans atténuer les problèmes. Plutôt que d'employer une note standardisée générique pour l'ensemble des contenus problématiques, il importe de les nommer clairement. Par exemple, au lieu d'écrire « Ce fonds comprend des contenus offensants […] », privilégier une formulation directe telle que « Ce fonds comprend des contenus racistes/homophobes/sexistes/etc. ».

Identification des personnes

Dans les projets de (re)traitement, nous devons prendre des décisions sur la manière dont les personnes et les communautés ayant créé les documents ou représentées dans les documents sont décrites et identifiées. Il est de notre responsabilité de procéder à ces choix de manière adéquate, respectueuse et transparente. Les recommandations suivantes sont utiles pour déterminer quels termes doivent être employés.

- Comment déterminer l'identité d'une personne (origines, genre, sexe, confession, situation socioéconomique, etc.) ou d'une communauté?
    - Prioriser l'auto-identification :
        - La personne peut elle-même s'identifier dans ses documents ou il est possible de lui demander directement si elle est encore en vie;
        - Des membres de la communauté peuvent être consultés.
    - Utiliser d'autres documents faisant partie du fonds ou de la collection pour trouver les termes employés par la personne ou la communauté et consulter des sources secondaires (cf. Ressources externes) :
        - Si les informations ne sont pas claires, mais que des conclusions raisonnables peuvent être tirées, exprimer une hypothèse en la présentant comme telle (ex. La correspondance dans le fonds conduit à émettre l'hypothèse que la créatrice des documents était en couple avec une femme pendant une certaine période.);
        - Si les informations ne sont pas claires et qu'aucune conclusion ne peut être tirée, accepter que le fonds contient des silences et ne pas tenter de les combler.
    - Éviter les hypothèses concernant le genre ou le sexe (au lieu de « Femme inconnue », privilégier « Personne inconnue »).

L'identification des personnes concernées par les documents va au-delà de la manière de les nommer. Il s'agit également de lutter contre la trop forte présence blanche dans les archives. Cette dernière renvoie tout autant au fait que l'absence d'identification des origines d'une personne ou d'un groupe de personnes signifie qu'elles sont blanches[xxx], qu'à la survalorisation du rôle des personnes blanches dans l'histoire. Les recommandations suivantes sont à prendre en compte pour lutter contre la blancheur en tant que norme invisible.

- Mentionner les origines de toutes les personnes concernées par les documents :
    - Pour les personnes blanches, utiliser une minuscule;
    - Pour les personnes d'autres origines, utiliser une majuscule.
- Ne pas considérer que l'histoire débute avec l'arrivée des blancs (ex. Écrire "Le premier blanc à" plutôt que "Le premier à").

Relecture

Au terme d'un projet de (re)traitement anti-oppressif, il est essentiel de prendre un pas de recul pour revoir l'ensemble des descriptions. Cela permet de s'assurer que toutes les informations pertinentes se trouvent aux bons niveaux; que toutes les personnes concernées par les documents (créatrices, sujets, utilisatrices) sont traitées avec justesse; que les choix effectués sont respectueux et adéquats. En d'autres termes, il s'agit de prendre le temps d'évaluer si nous avons (re)traité de façon à combattre les discriminations. Les questions suivantes peuvent guider la réflexion.

- Est-ce que mes choix de vocabulaire contribuent à perpétuer ou à combattre :
    - la discrimination envers certaines communautés?

    - l'invisibilisation ou la survalorisation de certaines communautés dans les archives?
- Est-ce que des personnes pourraient être blessées par les descriptions? Est-ce que les descriptions vont profiter à certaines personnes?
- Est-ce que les descriptions mettent plus en valeur des personnes ou des événements et en cachent d'autres?
- Comment mon identité culturelle affecte les descriptions?
- Est-ce que les descriptions sont précises, appropriées et respectueuses dans la représentation des personnes ayant subi ou subissant des discriminations?
- Est-ce qu'il y a un autre point de vue? Est-ce qu'il y a d'autres informations pouvant être intégrées qui permettraient d'avoir le point de vue des personnes ayant subi ou subissant des discriminations?

Lorsque les descriptions à tous les niveaux du fonds ou de la collection sont jugées anti-oppressives, le projet de (re)traitement peut être clos. Des modifications peuvent être effectuées ultérieurement, que ce soit de manière ponctuelle (à la demande d'une personne utilisatrice, lors de l'ajout d'un accroissement, etc.) ou dans le cadre d'un audit des descriptions du Service des archives.

TYPOLOGIE DES DISCRIMINATIONS

Afin de faciliter la repérabilité des contenus problématiques, une typologie des discriminations a été établie à partir de différentes instances gouvernementales et professionnelles[xxxi]. En plus de ces discriminations, deux types d'oppression ont été ajoutés, car ils englobent ou peuvent englober plusieurs discriminations en même temps. Voici la liste des critères de discrimination retenus par le Service des archives :

- Origines (nationales ou ethniques, apparence physique, accent);
- Handicap ou capacités;
- Sexe;
- Orientation sexuelle ou identité de genre;
- Situation socioéconomique;
- Convictions religieuses;
- Situation familiale;
- Opinions politiques;
- Spécisme;
- Âge;
- Esclavagisme;
- Sœur converse.

OUTILS

Ces outils servent à guider le travail des archivistes pendant leurs projets de (re)traitement. Plusieurs d'entre eux sont collaboratifs et sont amenés à évoluer. Il importe de les consulter régulièrement.

Ressources internes

Lignes directrices pour des pratiques archivistiques anti-oppressives ;

Exemples de discrimination dans les fonds et les collections ;

Bibliographie sur les pratiques anti-oppressives et inclusives dans le milieu du patrimoine (Traitement anti-oppressif des archives | Anti-oppressive archives processing | Zotero).

Ressources externes

Archivists Against Collective, « Archivists Against History Repeating Itself », (Consulté le 2024-05-28) https://www.archivistsagainst.org/.

Chew, Carissa, « Inclusive Terminology Glossary », (Consulté le 2024-05-28) https://culturalheritageterminology.co.uk/glossary/.

Colours of Resistance, « Definitions for the Revolution », (Consulté le 2024-05-28) https://www.coloursofresistance.org/definitions-for-the-revolution/.

Desjardins, Catherine, Cohen-Bucher, Elisa et Kahsennoktha, « Petit guide de terminologies en contexte autochtone », Mikana, 2022, https://www.mikana.ca/wp-content/uploads/2022/06/Petit-guide-de-terminologies-en-contexte-autochtone-FR-June-2022.pdf.

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées, « Lexique terminologique », Gouvernement du Canada, 2018, https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2018/02/NIMMIWG_Lexicon_ENFR-1.pdf.

Fondation canadienne des relations raciales, « Glossaire de la FCRR », Gouvernement du Canada, 2024, https://crrf-fcrr.ca/fr/glossaire-de-la-fcrr/#.

Georgetown University Library, « Anti-Racism Toolkit: Glossary of Terms », 2024, https://guides.library.georgetown.edu/antiracism/glossary.

Groupe de travail des services-conseils en archivistique (Conseil canadien des archives), « Boîte à outils de réconciliation pour les services d'archives non-autochtones au Canada », (Consulté le 2024-10-16) Boîte à outils – Archives Canada.

Kapitan, Alex, « Radical Copyeditor », (Consulté le 2024-05-28) https://radicalcopyeditor.com/.

National Indigenous Knowledge & Language Alliance / Alliance nationale des connaissances et des langues autochtones (NIKLA-ANCLA), « First Nations, Métis, and Inuit – Indigenous Ontology (FNMIIO) », (Consulté le 2024-05-28) https://docs.google.com/spreadsheets/d/e/2PACX-1vSOKcm9HB-28iSqNN3sQd5hV7bMLMGpCeGL0dkQgyg2AiZAMWUF0sp98GyxIvLXYIWqSZ3nX_j_q4UN/pubhtml.

RÉFÉRENCES

Andréane Williams, « Décoloniser les archives provinciales, un mot à la fois », *ICI Alberta*, 11 février, 2021. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1769962/archives-alberta-noirs-racismes-histoire-colonisation-bashir-mohamed.

Anti-Oppressive Description and Redescription Working Group, *Guidelines for Anti-Oppressive Description/Redescription* (Toronto: United Church of Canada, 2022).

Antonina Lewis, « Omelettes in the Stack: Archival Fragility and Aforeafter », *Archivaria* 86 (automne 2018) : 44-67.

Archives for Black Lives in Philadelphia Anti-Racist Description Working Group, *Archives for Black Lives in Philadelphia: Anti-Racist Description Resources* (Archives for Black Lives in Philadelphia (A4BLiP), 2019).

Bergis Jules, « Confronting our Failure of Care Around the Legacies of Marginalized People in the Archives », Medium, 2016, https://medium.com/on-archivy/confronting-our-failure-of-care-around-the-legacies-of-marginalized-people-in-the-archives-dc4180397280.

Carlos Granados-Ocon, « On Archival Finding Aids: Description, Power, and the Need for Shared Authority », *Kapsula* 1, n°3 (mars 2014) : 22-28.

Charlotte G. Lellman, « Guidelines for Inclusive and Conscientious Description », Center for the History of Medicine (Harvard University), 2024, https://wiki.harvard.edu/confluence/display/hmschommanual/Guidelines+for+Inclusive+and+Conscientious+Description.

Council for Culture (Pays-Bas), *Dealing with shared sources from colonial history: Advice on redress and restitution in relation to colonial archives* (Pays-Bas : Council for Culture, 2024).

Danielle Robichaud, « Integrating Equity and Reconciliation Work into Archival Descriptive Practice at the University of Waterloo », *Archivaria* 91 (juin 2021) : 74-103.

David M. Rubenstein Rare Book & Manuscript Library. Technical Services Department. *How We Describe* (Duke University: David M. Rubenstein Rare Book & Manuscript Library, 2021), https://library.duke.edu/sites/default/files/2023-07/how-we-describe.pdf.

Donna Haraway, « Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective », *Feminist Studies* 14, n° 3 (automne 1988) : 575-599.

Dorothy Berry, Kelly Bolding, Annie Tang et Rachel E. Winston, « Toward Culturally Competent Archival (Re)Description of Marginalized Histories », panel présenté à Archives*Records 2018 de la Society of American Archivists conference, Washington (D.C.), 16 août 2018. https://digitalcommons.chapman.edu/library_presentations/23/.

Elvia Arroyo-Ramirez, Jasmine Jones, Shannon O'Neill et Holly Smith, « An Introduction to Radical Empathy in Archival Practice », *Journal of Critical Library and information Studies* 3, n° 2 (2021): 1-21, https://doi.org/10.24242/jclis.v3i2.171.

Indigenous Archives Collective, « Position Statement on the Right of Reply to Indigenous Knowledges and Information Held in Archives », s.d., (Consulté le 2024-06-05) https://indigenousarchives.net/indigenous-archives-collective-position-statement-on-the-right-of-reply-to-indigenous-knowledges-and-information-held-in-archives/#:~:text=The%20Indigenous%20Archives%20Collective%20asserts,through%20a%20Right%20of%20Reply.

Jarrett M. Drake, « RadTech Meets RadArch: Towards a New Principle for Archives and Archival Description », Medium, 2016, https://medium.com/on-archivy/radtech-meets-radarch-towards-a-new-principle-for-archives-and-archival-description-568f133e4325.

Charlotte G. Lellman, « Guidelines for Inclusive and Conscientious Description », Center for the History of Medicine (Harvard University), 2024, https://wiki.harvard.edu/confluence/display/hmschommanual/Guidelines+for+Inclusive+and+Conscientious+Description.

Jennifer Douglas, Mya Ballin et Jessica Lapp, « Introduction », *Archivaria* 94 (automne/hiver 2022) : 5-21.

Kelly Bolding, « Reparative Processing: A Case Study in Auditing Legacy Archival Description for Racism », communication présentée à la Midwest Archives Conference, Chicago (Illinois), 24 mars 2018, https://docs.google.com/presentation/d/1MhOXx5ZlVjb_8pfvvFquMqLsUUlOHFFMT4js5EP4qnA/edit#slide=id.p.

Kimberly Christen et Jane Anderson, « Toward Slow Archives », *Archival Science* 19, n° 2 (2019): 87–116, https://doi.org/10.1007/s10502-019-09307-x.

Laurier Cress, « An Intern's Investigation on Decolonizing Archival Descriptions and Legacy Metadata », *BitStreams : Notes from the digital projects team* (blogue des Duke University Libraries), 25 mars 2021, https://blogs.library.duke.edu/bitstreams/2021/03/25/an-interns-investigation-on-decolonizing-archival-descriptions-and-legacy-metadata/.

Michelle Caswell et Marika Cifor, « From Human Rights to Feminist Ethics: Radical Empathy in the Archives », *Archivaria* 81 (printemps 2016) : 23-43.

Reparative Archival Description Working Group (RAD), « Home », Yale Library, s.d., (Consulté le 2024-06-05) https://guides.library.yale.edu/c.php?g=1140330&p=8319098.

Sarah Haylett, « Living Archives at Tate: After An Archival Impulse », Tate Research Publication, 2023, https://www.tate.org.uk/research/reshaping-the-collectible/archives-living-archives-at-tate-after-an-archival-impulse.

Taylor R. Genovese, « Decolonizing Archival Methodology: Combating hegemony and moving towards a collaborative archival environment », Alter*Native* 12, nº 1 (2016) : 32-42.

Temple University Libraries, « Statement on Potentially Harmful Language in Archival Description and Cataloging », 10 octobre, 2018, https://library.temple.edu/policies/scrc-statement-on-potentially-harmful-language-in-archival-description-and-cataloging.

---

[i] Archives for Black Lives in Philadelphia Anti-Racist Description Working Group, *Archives for Black Lives in Philadelphia: Anti-Racist Description Resources* (Archives for Black Lives in Philadelphia (A4BLiP), 2019), 4-7; Jules Bergis, « Confronting our Failure of Care Around the Legacies of Marginalized People in the Archives », Medium, 2016, https://medium.com/on-archivy/confronting-our-failure-of-care-around-the-legacies-of-marginalized-people-in-the-archives-dc4180397280; Michelle Caswell et Marika Cifor, « From Human Rights to Feminist Ethics: Radical Empathy in the Archives », *Archivaria* 81 (printemps 2016) : 26; Antonina Lewis, « Omelettes in the Stack: Archival Fragility and Aforeafter », *Archivaria* 86 (automne 2018) : 47.

[ii] « Vision is always a question of the power to see - and perhaps of the violence implicit in our visualizing practices. » Donna Haraway, « Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective », *Feminist Studies* 14, nº 3 (automne 1988) : 585.

[iii] Jules Bergis, « Confronting our Failure of Care Around the Legacies of Marginalized People in the Archives », Medium, 2016, https://medium.com/on-archivy/confronting-our-failure-of-care-around-the-legacies-of-marginalized-people-in-the-archives-dc4180397280; Carlos Granados-Ocon, « On Archival Finding Aids: Description, Power, and the Need for Shared Authority », *Kapsula* 1, nº3 (mars 2014) : 22; Charlotte G. Lellman, « Guidelines for Inclusive and Conscientious Description », Center for the History of Medicine (Harvard University), 2024, https://wiki.harvard.edu/confluence/display/hmschommanual/Guidelines+for+Inclusive+and+Conscientious+Description.

[iv] « It symptomizes unwillingness or inability on the part of professional archivists to fully recognize and compensate for their complicity in the historicity of the archive, and it is characterized by reticence to cede intellectual or physical control over archives." Antonina Lewis, « Omelettes in the Stack: Archival Fragility and Aforeafter », *Archivaria* 86 (automne 2018): 52.

[v] Council for Culture (Pays-Bas), *Dealing with shared sources from colonial history: Advice on redress and restitution in relation to colonial archives* (Pays-Bas : Council for Culture, 2024), 24; Jarrett M. Drake, « RadTech Meets RadArch: Towards a New Principle for Archives and Archival Description », Medium, 2016, https://medium.com/on-archivy/radtech-meets-radarch-towards-a-new-principle-for-archives-and-archival-description-568f133e4325.

[vi] Taylor R. Genovese, « Decolonizing Archival Methodology: Combating hegemony and moving towards a collaborative archival environment », Alter*Native* 12, nº 1 (2016) : 33.

[vii] Traduction de Philippe-Olivier Boulay Scott.

[viii] Jennifer Douglas, Mya Ballin et Jessica Lapp, « Introduction », *Archivaria* 94 (automne/hiver 2022) : 5.

[ix] Michelle Caswell et Marika Cifor, « From Human Rights to Feminist Ethics: Radical Empathy in the Archives », *Archivaria* 81 (printemps 2016) : 24.

[x] Elvia Arroyo-Ramirez, Jasmine Jones, Shannon O'Neill et Holly Smith, « An Introduction to Radical Empathy in Archival Practice », *Journal of Critical Library and information Studies* 3, nº 2 (2021) : 4.

[xi] Traduction de l'autrice.

[xii] Elvia Arroyo-Ramirez, Jasmine Jones, Shannon O'Neill et Holly Smith, « An Introduction to Radical Empathy in Archival Practice », *Journal of Critical Library and information Studies* 3, nº 2 (2021) : 9.

[xiii] Elvia Arroyo-Ramirez, Jasmine Jones, Shannon O'Neill et Holly Smith, « An Introduction to Radical Empathy in Archival Practice », *Journal of Critical Library and information Studies* 3, nº 2 (2021) : 8.

[xiv] Traduction de l'autrice.

[xv] Reparative Archival Description Working Group (RAD), « Home », Yale Library, s.d., (Consulté le 2024-06-05) https://guides.library.yale.edu/c.php?g=1140330&p=8319098.

[xvi] Elvia Arroyo-Ramirez, Jasmine Jones, Shannon O'Neill et Holly Smith, « An Introduction to Radical Empathy in Archival Practice », *Journal of Critical Library and information Studies* 3, nº 2 (2021) : 9; Kimberly Christen et Jane Anderson, « Toward Slow Archives », *Archival Science* 19, nº 2 (2019): 87–116, https://doi.org/10.1007/s10502-019-09307-x; Sarah Haylett, « Living Archives at Tate: After An Archival Impulse », Tate Research Publication, 2023 , https://www.tate.org.uk/research/reshaping-the-collectible/archives-living-archives-at-tate-after-an-archival-impulse.

[xvii] Anti-Oppressive Description and Redescription Working Group, *Guidelines for Anti-Oppressive Description/Redescription* (Toronto: United Church of Canada, 2022), 18; Kelly Bolding, « Reparative Processing: A Case Study in Auditing Legacy Archival Description for Racism », communication présentée à la Midwest Archives Conference, Chicago (Illinois), 24 mars 2018,

https://docs.google.com/presentation/d/1MhOXx5ZlVjb_8pfvvFquMqLsUUlOHFFMT4js5EP4qnA/edit#slide=id.p; David M. Rubenstein Rare Book & Manuscript Library. Technical Services Department. *How We Describe* (Duke University: David M. Rubenstein Rare Book & Manuscript Library, 2021), https://library.duke.edu/sites/default/files/2023-07/how-we-describe.pdf; Andréane Williams, « Décoloniser les archives provinciales, un mot à la fois », *ICI Alberta*, 11 février, 2021. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1769962/archives-alberta-noirs-racismes-histoire-colonisation-bashir-mohamed.

[xviii] Archives for Black Lives in Philadelphia Anti-Racist Description Working Group, *Archives for Black Lives in Philadelphia: Anti-Racist Description Resources* (Archives for Black Lives in Philadelphia (A4BLiP), 2019), 11; David M. Rubenstein Rare Book & Manuscript Library. Technical Services Department. *How We Describe* (Duke University: David M. Rubenstein Rare Book & Manuscript Library, 2021), https://library.duke.edu/sites/default/files/2023-07/how-we-describe.pdf.

[xix] Archives for Black Lives in Philadelphia Anti-Racist Description Working Group, *Archives for Black Lives in Philadelphia: Anti-Racist Description Resources* (Archives for Black Lives in Philadelphia (A4BLiP), 2019), 11; Dorothy Berry, Kelly Bolding, Annie Tang et Rachel E. Winston, « Toward Culturally Competent Archival (Re)Description of Marginalized Histories », panel présenté à Archives*Records 2018 de la Society of American Archivists conference, Washington (D.C.), 16 août 2018. https://digitalcommons.chapman.edu/library_presentations/23/.

[xx] Archives for Black Lives in Philadelphia Anti-Racist Description Working Group, *Archives for Black Lives in Philadelphia: Anti-Racist Description Resources* (Archives for Black Lives in Philadelphia (A4BLiP), 2019), i; Temple University Libraries, « Statement on Potentially Harmful Language in Archival Description and Cataloging », 10 octobre, 2018, https://library.temple.edu/policies/scrc-statement-on-potentially-harmful-language-in-archival-description-and-cataloging.

[xxi] Dorothy Berry, Kelly Bolding, Annie Tang et Rachel E. Winston, « Toward Culturally Competent Archival (Re)Description of Marginalized Histories », panel présenté à Archives*Records 2018 de la Society of American Archivists conference, Washington (D.C.), 16 août 2018. https://digitalcommons.chapman.edu/library_presentations/23/; Kelly Bolding, « Reparative Processing: A Case Study in Auditing Legacy Archival Description for Racism », communication présentée à la Midwest Archives Conference, Chicago (Illinois), 24 mars 2018, https://docs.google.com/presentation/d/1MhOXx5ZlVjb_8pfvvFquMqLsUUlOHFFMT4js5EP4qnA/edit#slide=id.p; Indigenous Archives Collective, « Position Statement on the Right of Reply to Indigenous Knowledges and Information Held in Archives », s.d., (Consulté le 2024-06-05) https://indigenousarchives.net/indigenous-archives-collective-position-statement-on-the-right-of-reply-to-indigenous-knowledges-and-information-held-in-archives/#:~:text=The%20Indigenous%20Archives%20Collective%20asserts,through%20a%20Right%20of%20Reply; Danielle Robichaud, « Integrating Equity and Reconciliation Work into Archival Descriptive Practice at the University of Waterloo », *Archivaria* 91 (juin 2021) : 96.

[xxii] Archives for Black Lives in Philadelphia Anti-Racist Description Working Group, *Archives for Black Lives in Philadelphia: Anti-Racist Description Resources* (Archives for Black Lives in Philadelphia (A4BLiP), 2019).

[xxiii] David M. Rubenstein Rare Book & Manuscript Library. Technical Services Department. *How We Describe* (Duke University: David M. Rubenstein Rare Book & Manuscript Library, 2021), https://library.duke.edu/sites/default/files/2023-07/how-we-describe.pdf.

[xxiv] Michelle Caswell et Marika Cifor, « From Human Rights to Feminist Ethics: Radical Empathy in the Archives », *Archivaria* 81 (printemps 2016) : 36; Jarrett M. Drake, « RadTech Meets RadArch: Towards a New Principle for Archives and Archival Description », Medium, 2016, https://medium.com/on-archivy/radtech-meets-radarch-towards-a-new-principle-for-archives-and-archival-description-568f133e4325.

[xxv] Michelle Caswell et Marika Cifor, « From Human Rights to Feminist Ethics: Radical Empathy in the Archives », *Archivaria* 81 (printemps 2016) : 37.

[xxvi] Jarrett M. Drake, « RadTech Meets RadArch: Towards a New Principle for Archives and Archival Description », Medium, 2016, https://medium.com/on-archivy/radtech-meets-radarch-towards-a-new-principle-for-archives-and-archival-description-568f133e4325; Charlotte G. Lellman, « Guidelines for Inclusive and Conscientious Description », Center for the History of Medicine (Harvard University), 2024, https://wiki.harvard.edu/confluence/display/hmschommanual/Guidelines+for+Inclusive+and+Conscientious+Description.

[xxvii] Laurier Cress, « An Intern's Investigation on Decolonizing Archival Descriptions and Legacy Metadata », *BitStreams : Notes from the digital projects team* (blogue des Duke University Libraries), 25 mars 2021, https://blogs.library.duke.edu/bitstreams/2021/03/25/an-interns-investigation-on-decolonizing-archival-descriptions-and-legacy-metadata/; David M. Rubenstein Rare Book & Manuscript Library. Technical Services Department. *How We Describe* (Duke University: David M. Rubenstein Rare Book & Manuscript Library, 2021), https://library.duke.edu/sites/default/files/2023-07/how-we-describe.pdf.

[xxviii] Archives for Black Lives in Philadelphia Anti-Racist Description Working Group, *Archives for Black Lives in Philadelphia: Anti-Racist Description Resources* (Archives for Black Lives in Philadelphia (A4BLiP), 2019), 8-9.

[xxix] Archives for Black Lives in Philadelphia Anti-Racist Description Working Group, *Archives for Black Lives in Philadelphia: Anti-Racist Description Resources* (Archives for Black Lives in Philadelphia (A4BLiP), 2019), 8-9.

[xxx] « Because most of the department's archival holdings represent white people and white organizations, the corresponding descriptive records were written and continue to exist in a realm where colour is effectively ignored because whiteness is assumed by default. » Danielle Robichaud, « Integrating Equity and Reconciliation Work into Archival Descriptive Practice at the University of Waterloo », *Archivaria* 91 (juin 2021) : 99.

[xxxi] À compétence égale, « Comment se manifeste la discrimination au travail? », 2023, https://acompetenceegale.com/24-criteres-de-discrimination/; Commission canadienne des droits de la personne, « Qu'est-ce que la discrimination? », s.d., (Consulté le 2024-06-05) https://www.chrc-ccdp.gc.ca/fr/droits-de-la-personne/quest-ce-que-la-discrimination; Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec, « La discrimination », s.d., (Consulté le 2024-06-05) https://www.cdpdj.qc.ca/fr/vos-obligations/ce-qui-est-interdit/la-discrimination#:~:text=La%20discrimination%20est%20interdite%20au,et%20libert%C3%A9s%20de%20la%20personne.&text=Ni%20les%20parents%2C%20ni%20les,faire%20subir%20de%20la%20discrimination.